

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2017**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 28/06/2017

Date d'affichage : 28/06/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille dix sept,

Le 5 juillet à 18 h 00

le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François LAMOTTE, Maire

Etaient Présents :

MM Jean-François LAMOTTE, Maire – Sylvain LACOUR - Jean-François LAHAYE, Adjoint – Christophe CAILLOT – Bernard CHARDOT - Christel COUPPEY – Marylène GUIFFARD - Séverine HERBERT - Bernard OLIVIER – François Xavier COUPPEY

Formant la majorité des membres en exercice

**Etude de devis Chasse des Conjurés**

Les devis fournis par les entreprises étant incomplets, ce sujet sera revu à la prochaine réunion de conseil municipal.

**Aménagement des extérieurs de la salle de convivialité**

Le projet sera présenté au prochain conseil municipal.

**Petit matériel salle de convivialité**

Monsieur le Maire a demandé un devis pour la fourniture de matériel d'entretien de la salle de convivialité.

**Délibération n° 2017-50**

**Achat réfrigérateur**

Le Conseil Municipal valide la décision du maire n° - 5-2017 et accepte le devis de CF CUISINES ayant pour objet l'achat d'un réfrigérateur pour un montant de 1 136.83 euros TTC. Ce réfrigérateur sera installé dans le bar de la salle de convivialité. L'acceptation de ce devis donnera lieu à la rédaction d'un avenant n° 1 au marché de fourniture d'une cuisine pour la salle de convivialité.

**Commune de HELLEVILLE (Manche)**  
**Séance du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2017**

**Délibération n° 2017-51**

**Modification n° 2 de l'AP/CP salle de convivialité**

Vu, la délibération n° 2017 – 50 - achat réfrigérateur, Le Conseil Municipal :

- Décide de modifier l'AP/CP comme suit :
  - Dépenses : aménagement cuisine et bar : + 1 200 €
  - Recettes : besoin de financement : + 1 200 €
- Approuve l'AP/CP ainsi modifiée
- Autorise le maire à signer tous les documents relatif à cette délibération.

**Délibération n° 2017-52**

**Décision modificative N° 3 / Salle de convivialité**

Vu, la délibération n° 2017-51 de ce jour, ayant pour objet : Modification n° 2 de l'AP/CP salle de convivialité,

Vu, le budget primitif 2017,

Considérant que les crédits prévus à certains articles d'investissement sont insuffisants,

Le conseil municipal décide les virements de crédits suivants au budget de l'exercice 2017 :

- Section investissement dépenses, chapitre 21 article 2181, opération 20 Agencement Aménagement cuisine et bar salle de convivialité : + 1 200 €
- Section investissement dépenses, chapitre 020 dépenses imprévues : - 1200 € (en diminution)

**Délibération n° 2017-53**

**Mise en place bâche incendie**

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise SARL Christophe HAMEL d'un montant TTC de 1 074 euros pour la mise en place de la bâche incendie.